



Le 2 février 2021

**AUX PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS FORESTIERS
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (SPFBSL) désire vous informer qu'une résolution fut déposée (*voir au verso*) lors de l'assemblée générale annuelle 2019 qui s'est tenue le 21 janvier 2021.

Puisque cette résolution viendrait modifier le règlement du Plan conjoint et de la mise en marché, celle-ci ne pouvait pas être débattue ni votée à ladite assemblée car elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour. **Nous trouvons important que cette résolution soit acheminée rapidement afin que vous puissiez en prendre connaissance et, par la suite, transmettre vos commentaires par écrit à l'adresse suivante spfbsl@upa.qc.ca**, de façon à ce que le comité mis en place par le conseil d'administration puisse faire cheminer cette résolution pour discussions et approbation dans les assemblées de secteur 2021, et pour décision finale à l'assemblée générale annuelle.

Le comité de travail sera représenté par trois membres du conseil d'administration du Syndicat, soit MM. Maurice Veilleux, Daniel Bélanger et Yves-Marie Castonguay. Monsieur Jeannot Beaulieu qui a proposé la résolution fera bien évidemment partie du comité. Messieurs Pierre Sirois et Luc Lavoie représenteront les organismes de gestion en commun et, de plus, il y aura un représentant délégué de la Coopérative forestière Haut Plan Vert. Un observateur se joindra également au comité, il s'agit de M. Gaétan Deschênes. Le directeur général, M. Charles Edmond Landry, agira comme secrétaire du comité.

Les membres du conseil d'administration du SPFBSL considèrent important que l'ensemble de nos propriétaires puissent prendre connaissance de cette résolution et émettre des commentaires constructifs pour le comité et, advenant que cette résolution soit acceptée à la plus haute instance par les producteurs forestiers, celle-ci devra être acheminée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour les fins d'approbation et d'application.

N'hésitez pas à communiquer avec les soussignés pour de plus amples informations.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le président,

Maurice Veilleux

Le directeur général,

Charles Edmond Landry

...verso

Négociation des prix et direction des bois de sciage par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

- Considérant** la concentration des acheteurs de bois de sciage depuis la crise forestière de 2006-2013;
- Considérant** que cette concentration amène très peu de compétition entre les acheteurs de bois de sciage autant résineux que feuillus sur un grand territoire comme le Bas-Saint-Laurent;
- Considérant** que des bois résineux du Bas-Saint-Laurent sont payés jusqu'à 30 \$ du m³ solide (+ de 120 \$ la grosse corde (8 x 8 x 4 pieds)) de moins que dans la région voisine (Côte-du-Sud), faute de compétition;
- Considérant** que le Pribec a atteint des prix records en 2018 (+ de 800 \$ du MPMP) et que les producteurs n'en ont pas bénéficié en recevant des prix moindres qu'en 2005 (Pribec entre 400 \$ et 500 \$ du MPMP);
- Considérant** que le Pribec 2020 (+ de 1 200 \$ du MPMP) a battu le record de 2018 et que les producteurs du Bas-Saint-Laurent n'ont pas reçu d'augmentation significative en ayant encore à peine le prix de 2005;
- Considérant** que les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent ont subi eux aussi des pertes de revenus importantes durant la crise forestière 2006-2013 et qu'ils n'ont pas obtenu le juste prix durant les dernières années de prospérité, record de l'industrie forestière, et ce, toujours faute de saine compétition;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019 DEMANDE :

Au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

- ▣ de négocier les prix du bois de sciage sur tout son territoire et de diriger les bois de sciage aux usines acheteuses.

Au regroupement des organismes de gestion en commun du Bas Saint Laurent (FOGC)

- ▣ d'appuyer le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dans sa démarche pour être l'agent négociateur pour le bois de sciage de la forêt privée sur son territoire.

À la Fédération des producteurs forestiers du Québec

- ▣ d'appuyer le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dans sa démarche pour négocier les prix du bois de sciage du Bas-Saint-Laurent.